



VIGNOBLES DE BÉZIERS

Thongue, Ensérune & Pays d'Oc

Destination oenotouristique sur la Domitienne et Béziers Méditerranée,
labellisée Vignobles & Découvertes* depuis 2015

Attribution ou renouvellement du droit d'usage de la marque *

VIGNOBLES & DECOUVERTES 2025 /2027

CHARTE D'ENGAGEMENT des

DOMAINES VITICOLES, CAVES OU CAVEAUX

Je soussigné(e) [*prénom Nom*] :

Nom de la structure ou de la prestation [*objet de la demande de labellisation*] :
.....

Adresse :

Téléphone : Mail :

Site internet :

m'engage auprès de la destination en certifiant répondre à toutes les conditions d'éligibilité de ma profession listées ci-après afin de pouvoir porter la marque Vignobles & Découvertes.

Pour être éligibles, les **domaines, caves ou caveaux** doivent remplir cette page, signer le cadre ci-dessous et indiquer leurs réponses aux critères d'éligibilité des pages suivantes.

Cachet et signature :

Fait à

Le.....

Retournez cette charte par mail - pour toute autre question, contactez Patricia SIGUIER

> *Cheffe de projet en développement oenotouristique de l'OFFICE DE TOURISME BÉZIERS MÉDITERRANÉE*

> *Pilotage et animation de la destination V&D VIGNOBLES DE BÉZIERS, Thongue, Ensérune et Pays d'Oc.*

Ligne directe 04 99 41 33 83 / patriciasiguier@beziers-mediterranee.com



Pour demander votre labellisation Vignobles & Découvertes, vous devez répondre aux conditions d'éligibilité suivantes :

- ✓ **S'engager chaque année à être partenaire de l'office de tourisme**
 - BÉZIERS MÉDITERRANÉE** : pour tous les prestataires (*Béziers Méditerranée + Domitienne*)
 - LA DOMITIENNE** pour les prestataires de la Domitienne

 - ✓ **Être en conformité avec toutes obligations légales** ou réglementaires régissant mon activité et/ou ma profession

 - ✓ **Suivre une démarche qualité d'accueil** conduite par un réseau national ou territorial dans les caves ouvertes au public proposant un contrôle régulier au moins tous les 3 ans comme
 - Destination d'Excellence** (ex *Qualité Tourisme : transition débutée le 1er sept 2024 et fin en déc 2026*)
 - Bienvenue à la ferme**
 - Autre. Précisez laquelle :*

 - ✓ **S'engager à participer aux actions du réseau** : ateliers, réunions, formations... au moins une fois par an

 - ✓ **Disposer d'un espace dédié à la vente** de votre vin de type (*caveau ou boutique*).

 - ✓ **Proposer du vin produit en appellation AOC/P ou IGP présentes sur la destination** (*plusieurs réponses possibles*)
 - IGP COTEAUX DE BEZIERS**
 - IGP COTEAUX D'ENSÉRUNE**
 - IGP COTES DE THONGUE**
 - IGP PAYS D'OC**
 - AOP LANGUEDOC**
 - Autres (précisez la ou laquelle(s) :*

 - ✓ **Proposer des visites avec dégustation commentée des vins** sans obligation d'achat
 - Visites gratuites*
 - Visites payantes*

 - ✓ **Proposer au moins deux des prestations suivantes** (*cochez les bonnes cases*) :
 - Prestation adaptée pour la clientèle familiale*
 - Prestation adaptée pour la clientèle groupe*
 - Prestation adaptée pour la clientèle en situation de handicap (moteur et/ou visuel et/ou auditif et/ou mental)*
 - Découverte guidée du chai et des vignes*
 - Initiations ou des stages de dégustation*
 - Site internet traduit dans une langue étrangère au moins*
 - Vente de vin de la propriété en ligne*
 - Production viticole en agriculture raisonnée ou biologique*

 - ✓ **Disposer de crachoirs** dans les salles de dégustation ouvertes au public

 - ✓ **Pratiquer au moins une langue étrangère** en plus du français. *Précisez la ou laquelle(s)*
-



- ✓ **Être ouverts** au minimum d'avril à novembre. *Précisez vos périodes et horaires d'ouverture*
 - Période d'ouverture de à
 - Jours d'ouverture : lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi dimanche
 - Horaires d'ouverture de à
 - Accueil sur RDV

- ✓ **Afficher ses périodes d'ouverture**
 - au caveau,
 - sur son site web,
 - sa page Google business,
 - ses différents réseaux...

- ✓ **Respecter les horaires annoncés**

- ✓ **S'engager à promouvoir le label**, la destination, les valeurs de la marque

- ✓ **Communiquer sur les autres partenaires** bénéficiaires de la marque

- ✓ **Afficher le logo** du label sur ses supports de communication dans le respect du règlement d'usage de la marque,
 - site internet,
 - réseaux sociaux,
 - affiches,
 - flyer...

- ✓ **Disposer de son propre site internet** ou, à défaut, être référencés sur le site internet d'un organisme institutionnel local

- ✓ **Développer le conditionnement** adapté aux pratiques d'une clientèle touristique (vin en vente directe à partir d'une bouteille)

- ✓ **Proposer un service de livraison** vers la France et l'international, sur demande. *Précisez lequel*

.....

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé. Elles seront utilisées par l'OTBM pour vous envoyer des informations et des invitations de mise en valeur de l'oenotourisme. Pour retirer votre consentement, veuillez cocher cette case .



* Créé en 2009, le label Vignobles & Découvertes correspond à une marque collective du même nom, dont la gestion et la procédure d'attribution sont encadrées par un règlement d'usage. Il est attribué pour 3 ans à une destination offrant des prestations touristiques en lien avec le vignoble, qualifiées et complémentaires, dont la combinaison facilite l'organisation de séjours : **hébergement, restauration, caves et domaines, activités de loisirs, sites, musées, événements...** En tant que porteur du projet et animateur de la destination VIGNOBLES DE BÉZIERS Thongue, Ensérune & Pays d'Oc, l'Office de tourisme Béziers Méditerranée (OTBM) sélectionne et garantit la conformité des prestataires et des prestations choisis. L'Office de tourisme La Domitienne est partenaire de l'OTBM et co-animateur de la destination depuis la 1ère labellisation en 2015.

Pour s'engager dans la démarche afin d'obtenir ou de renouveler l'autorisation de porter la marque, les **prestataires candidats** situés sur les communes d'**Alignan-du-vent, Bassan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Cers, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Lieuran-lès-Béziers, Lignan-sur-Orb, Montblanc, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras, Valros, Villeneuve-les-Béziers, Cazouls-les-Béziers, Maureilhan, Maraussan, Montady, Colombiers, Nissan-Lez-Ensérune, Lespignan et Vendres** doivent répondre aux conditions d'éligibilité de leur profession et retourner à l'OTBM cette charte d'engagement dûment remplie et signée.

